

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Article L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AFFICHÉ LE 8 NOVEMBRE 2021

0 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 28 juillet 2021.

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 - Communication décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises pendant la période allant du 20 septembre 2021 au 20 octobre 2021.

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 - Modification du tableau des effectifs communal

Le Conseil Municipal a approuvé la création des emplois suivants :

- création d'un emploi d'attaché principal
- création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- création d'un emploi d'ingénieur principal
- création d'un emploi d'animateur
- création d'un emploi d'adjoint animation

3 - COMMANDE PUBLIQUE ET ASSURANCES

3.1 - Travaux pour la réhabilitation et l'extension de la station d'épuration de Lunel – Avenant n°1

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 avec le groupe SOURCES/RIVASI/TOUJA relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de la station d'épuration de Lunel et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférent.

3.2 - Souscription des contrats d'assurance tous risques chantier / décennale des ouvrages non soumis pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la station d'épuration de Lunel – Attribution du marché

Le Conseil Municipal a décidé de :

- déclarer sans suite le lot n° 1 « Tous risques chantier »,
- d'adopter le marché à passer avec la compagnie SMABTP pour un montant de 226 098,10 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché.

3.3 - Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un réservoir AEP sur le site du Mas de Blanc – Attribution du marché

Le Conseil Municipal a approuvé le marché à passer avec le groupement ARTELIA/FRANCOIS CHRESTIAN-NOSNY pour un montant provisoire de 72 980,00 € HT ainsi que la mission OPC qui s'élève à 3 250,00 € et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché.

3.4 - Accord-cadre à bons de commande pour des prestations de transport pour les services municipaux – Reconduction pour l'exercice 2022

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour sa dernière année d'exécution (1er janvier – 31 décembre) l'accord-cadre à bons de commande pour des prestations de transport pour les services municipaux avec l'entreprise PAYS D'OC MOBILITÉS pour un montant maximum annuel de 80 000 € HT et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à la reconduction de ce marché.

3.5 - Travaux d'éclairage public, d'éclairage sportif, de signalisation tricolore et d'illuminations festives - Reconduction pour l'exercice 2022

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour leur dernière année d'exécution (1er janvier – 31 décembre) les marchés d'éclairage public, d'éclairage sportif, de signalisation tricolore et d'illuminations festives avec l'entreprise ALLEZ & CIE pour l'exercice 2022 et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à la reconduction de ces lots.

4 - COMMERCES, ARTISANAT ET ÉCONOMIE

4.1 - Règlement des espaces commerciaux sur le domaine public

Le Conseil Municipal a adopté le principe d'un règlement des espaces commerciaux sur le domaine public – terrasses.

4.2 - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public – Brocante du 18 et 19 septembre

Le Conseil Municipal a accordé une exonération exceptionnelle de la redevance perçue pour l'année 2021 au titre du droit d'occupation du domaine public pour les commerçants présents à la brocante des 18 et 19 septembre organisée par la Dynamique Lunelloise.

5 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RENOUVELLEMENT URBAIN

5.1 - Déclaration d'utilité publique pour une restauration immobilière sur 8 immeubles du centre-ville

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière portant sur 8 immeubles du centre ville ;
- de solliciter M. le Préfet pour la mise à l'enquête publique du dossier susvisé, en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la commune de Lunel ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document lié.

5.2 – Subdélégation de l'exercice du droit de préemption au profit de l'établissement public foncier d'Occitanie

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à subdéléguer le droit de préemption urbain à l'EPF d'Occitanie, uniquement sur le périmètre défini sur le plan ci-annexé à la présente et pour la durée de la convention d'intervention.
- de préciser que s'agissant d'une subdélégation au profit de l'EPF, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par cet établissement en application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre à l'EPF, dès réception en commune, toutes les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) portant sur une propriété située sur ce périmètre,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à exécuter la présente délibération et de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

6 - POLITIQUE DE LA VILLE

6.1 - Convention avec l'association Les Compagnons bâtisseurs Occitanie pour la réalisation d'un chantier solidaire

Le Conseil Municipal a approuvé la convention avec l'association Les Compagnons bâtisseurs Occitanie, relative à la réalisation d'un chantier solidaire du 15 au 19 novembre 2021 et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6.2 - Caisse des écoles – Subvention complémentaire pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire de 2 500 € à la caisse des écoles de Lunel pour l'exercice 2021.

6.3 - Maison Jean-Jacques Rousseau : demandes de renouvellement d'agréments « centre sociale » et « animation collective familles » auprès de la CAF de l'Hérault pour la période 2022/2025

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la demande de renouvellement des agréments « Centre social » et « Animation collective familles » auprès de la CAF de l'Hérault pour la période 2022/2025,
- d'approuver le projet social et le projet familles de la Maison Jean-Jacques Rousseau pour la même période,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7 - SPORT, CULTURE ET ANIMATIONS

7.1 - Attribution des subventions au titre des sports – Exercice 2021

Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de subventions aux associations sportives au titre de l'année 2021 pour un montant de 3 500 €.

8 - CULTURE, ARTS ET SPECTACLES

8.1 — Reversement à l'association « Pour le Canal de Lunel » de la totalité de la recette provenant de la vente des 50 sculptures d'hirondelles « Cracking Art »

Le Conseil Municipal a approuvé le reversement à l'association « Pour le canal de Lunel » de la totalité de la recette provenant de la vente des 50 sculptures d'hirondelles « cracking art » pour un montant de 1 750 €.

Pour le Maire absent, Le Premier Adjoint,

Stéphane DALLE